



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Service connaissance, aménagement,
planification, sécurité
Bureau sécurité routière
Affaire suivie par : Gérald Raclin / Corinne Thauvin
02 34 34 61 86 / 87
ddt-coordination-sr@cher.gouv.fr

Le préfet
À
voir la liste de destinataires

Bourges, le 06/12/2023

Objet : Plan départemental d'actions sécurité routière

PJ : Annexes 1 et 2

Dans le Cher, pour l'année 2023, la majorité des indicateurs de l'accidentologie sont à la hausse, l'aggravation de la mortalité routière par rapport aux années précédentes indique qu'il est donc indispensable que nous restions tous mobilisés et poursuivions nos efforts.

L'objectif national à poursuivre est toujours et encore de passer sous la barre des 2000 morts par an.

Cette mobilisation collective reste donc plus que jamais d'actualité.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'appel à projets du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2024 qui permet le recensement et le soutien des actions proposées par les différents acteurs locaux agissant dans le domaine de la sécurité routière. **Qu'ils soient financés ou non par le PDASR**, les projets doivent répondre aux enjeux du document général d'orientations (DGO) du Cher pour les années 2023-2027.

Les enjeux pour 2024

Les quatre enjeux nationaux sont :

- les deux-roues motorisés
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment) et les médicaments
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche
- le risque routier professionnel

Les projets : critères d'éligibilité

Vos projets feront l'objet d'un examen attentif : enjeu(x), objectifs fixés, public cible, intervenants, nombre de participants, Les critères et modalités d'évaluation de l'action devront figurer de manière précise sur la fiche PDASR 2024 (annexe 1).

Les subventions accordées n'ont pas vocation à financer l'intégralité du projet.

La subvention portera uniquement sur les dépenses éligibles qui se rapportent directement à l'action de prévention routière présentée dans la fiche PDASR.

La subvention totale sera plafonnée à un **maximum de 80 % du coût total éligible de l'action**.

Seuls les projets les plus pertinents, répondant aux enjeux et aux orientations d'actions, seront susceptibles d'être retenus dans le cadre d'une demande de financement.

Attention

les projets d'aménagements routiers et les radars pédagogiques sont exclus de ce dispositif

Bilan des actions 2023

Qu'elles aient été financées ou non par le PDASR et afin de les recenser le plus exhaustivement possible, je vous invite à me faire parvenir le bilan des actions que vous avez organisées ou animées au cours de l'année écoulée selon le cadre joint (modèle - annexe 2).

Dans le cas de l'utilisation d'un cadre personnel pour l'établissement de votre bilan, il devra comporter l'ensemble des champs sollicités dans le modèle indiqué ci-dessus.

Une attention particulière sera portée sur ce document lors de l'examen des dossiers.

Examen des demandes

La coordination départementale de sécurité routière est chargée de l'instruction des dossiers en appui du directeur de cabinet du préfet du Cher, chef de projet sécurité routière.

J'attire votre attention sur la nécessité de compléter avec le plus grand soin la fiche PDASR, ainsi que le CERFA 12156*3. Ils pourront être accompagnés d'un courrier explicitant votre projet, vous pourrez joindre tout document que vous jugerez utile pour la compréhension du dossier.

**Vos dossiers complets sont à faire parvenir
au plus tard le lundi 26 février 2024, délai de rigueur.**

L'ensemble des projets sera examiné courant du mois de mars lors d'un comité de pilotage présidé par le directeur de cabinet. La décision prise sera notifiée par courrier **dans le courant du mois d'avril**.

Le présent appel à projets ainsi que les documents seront téléchargeables sur le site de la préfecture du Cher, rubrique sécurité routière. <http://www.cher.gouv.fr/>

Les documents dûment complétés et signés, devront être transmis à l'adresse suivante :

Direction départementale des Territoires du Cher
Bureau sécurité routière – Coordination départementale de sécurité routière
CS 20001
6, place de la Pyrotechnie
18019 BOURGES Cedex

ou par voie électronique à : ddt-coordination-sr@cher.gouv.fr

Vous voudrez bien relayer l'information auprès des établissements et/ou organismes placés sous votre autorité qui sont susceptibles d'organiser des actions de prévention en faveur de la sécurité routière.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à prendre contact avec l'équipe de la coordination départementale de sécurité routière :

- Gérald RACLIN, coordinateur départemental, tél : 02 34 34 61 86
- Corinne THAUVIN, coordinatrice-adjointe, tél : 02 34 34 61 87

Elle se tient à votre disposition pour vous assurer tout son soutien dans la mise en œuvre de vos actions : montage du projet, demande de subvention, mise à disposition de matériel et supports des campagnes de la sécurité routière, aide à l'animation d'actions , ...

Récapitulatifs des documents à fournir obligatoirement, complétés et signés :

1/ si demande de financement

- la fiche PDASR 2024 (annexe 1)
- le formulaire de demande de financement CERFA n° 12156*3 pour les associations
- un RIB / IBAN
- un planning des interventions défini sur 2024

2/ sans demande de financement et avec soutien pédagogique et/ou matériel

- la fiche PDASR 2024 (annexe 1)
- un planning des interventions défini sur 2024

3/ Les bénéficiaires d'un accompagnement financier ou matériel, au titre du PDASR 2023, joindront **OBLIGATOIREMENT** au projet 2024 un bilan détaillé des actions réalisées, conformément à l'article 2 de la décision d'attribution de subvention du PDASR 2023. Il pourra être formalisé selon le cadre joint (modèle - annexe 2). Dans le cas de l'utilisation d'un cadre personnel pour l'établissement du bilan, il devra comporter l'ensemble des champs sollicités dans le modèle indiqué ci-dessus.

Dans le cas de justificatifs non transmis ou d'utilisation non conforme à l'objet ou en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des actions, la coordination départementale de sécurité routière se réserve le droit, soit de revoir à la baisse la subvention accordée, soit de suspendre ladite subvention. Dans ce cas, l'association devra restituer tout ou partie de l'aide financière reçue du Trésor Public.

**Tout dossier ne comportant pas l'ensemble des pièces listées aux points 1, 2 et 3
ci-dessus ne sera pas traité.**

Je vous remercie pour votre mobilisation dans la lutte contre l'insécurité routière.

p/le préfet,
le sous-préfet,
Directeur de cabinet,
Chef de projet sécurité routière,

Signé

Franck MOINARDEAU

Liste des destinataires appel à projets

Monsieur le président du Conseil départemental du Cher
Monsieur le président de l'association des maires du Cher
Mesdames et messieurs les maires du département du Cher
Madame la procureure de la république
Madame la secrétaire générale de la préfecture du Cher
Madame la sous-préfète de Saint-Amand
Madame la sous-préfète de Vierzon
Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale
Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie du Cher
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
Monsieur le commandant de la base aérienne d'Avord
Monsieur le directeur départemental des territoires
Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
Monsieur le délégué territorial de l'agence régionale de la santé
Monsieur le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest
Monsieur la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine Berry
Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Cher
Monsieur le directeur de l'établissement public local d'enseignement agricole du Cher
Madame la directrice de l'établissement public d'insertion de la défense du Cher
Monsieur le directeur diocésain de l'enseignement catholique du Cher et de l'Indre
Messieurs les directeurs du Centre de Formation d'Apprentis de Bourges-Turly et du Subdray
Messieurs et mesdames les directeurs et directrices des établissements d'enseignements privés du Cher
Messieurs les directeurs des établissements d'enseignement supérieur du Cher
Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie
Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie
Monsieur le président de la chambre de métiers
Monsieur le président de la CAPEB
Monsieur le président de la Fédération Française du Bâtiment du département du Cher
Monsieur le directeur régional COFIROUTE
Monsieur le directeur régional Autoroutes-Paris-Rhin-Rhône (APRR)
Monsieur le directeur de l'association Prévention Routière
Madame la présidente de l'association pour la prévention MAIF
Monsieur le président de l'automobile-club du centre de Bourges
Monsieur le président de l'association Berry Esprit Motard
Monsieur le président de l'association Pilotagemoto-18
Monsieur le président de l'association Théâtre Bambino
Madame la présidente de la fédération des œuvres laïques du Cher
Monsieur le correspondant départemental de l'Anateep du Cher
Monsieur le président de l'association mon Cher Vélo
Monsieur le président de l'association ProGeM18
Madame la présidente de l'association GAS 18 mobilités
Monsieur le délégué régional de la Fédération National des transporteurs routiers
Madame la directrice départementale de l'association addictions France
Madame la directrice du comité d'éducation à la santé

Monsieur le président de l'association alcool assistance du cher

Monsieur le président de l'association vie libre

Monsieur le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du Centre

Monsieur le directeur de la mutualité sociale agricole Beauce cœur de Loire

Mesdames et messieurs les responsables des établissements d'enseignement de la conduite du Cher

Copie :

DDT/direction/bureau éducation routière